



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2023-074

PUBLIÉ LE 30 MAI 2023

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques 53 /**

53-2023-05-17-00001 - SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE -  
Délégation de signature à Mme Christelle LEBEAU (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques 53

53-2023-05-17-00001

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MAYENNE  
- Délégation de signature à Mme Christelle  
LEBEAU



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Finances publiques de la Mayenne**  
24 allée de Cambrai  
53000 Laval



FINANCES PUBLIQUES

**Délégation de signature  
Service de Gestion Comptable de MAYENNE**

Le comptable, responsable du Service de Gestion Comptable de Mayenne,  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Christelle LEBEAU, inspectrice des finances publiques, adjointe au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Mayenne, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service .

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

À Mayenne, le 17/05/2023

Le comptable

Paul RICHOU

Inspecteur divisionnaire hors classe des  
finances publiques